

Fiche de données de sécurité

Préparé 22-02-2021
Révision: (date) -
Version 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: Metallic marker

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées:

Marqueurs

Utilisation déconseillée:

Utiliser uniquement dans les conditions décrites ci-dessus, toute autre utilisation doit avoir lieu en concertation avec le fournisseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

Creotime.com
Rasmus Færchs Vej 23
7500 Holstebro
Denmark
Tlf.: +45 96 13 30 10

Contact et mail:

info@creotime.com

Service responsable:

Mediator A/S, Centervej 2, DK - 6000 Kolding. Consultant: LMJ

1.4. Numéro d'appel d'urgence

I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP (1272/2008):

L'étiquetage du produit selon le règlement européen 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage n'est pas imposé.

2.2. Éléments d'étiquetage

-

Mention d'avertissement:

-

Fiche de données de sécurité disponible sur demande. (EUH 210)

2.3. Autres dangers

-

Autres remarques:

-

Autre

-

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1./3.2. Substances/Mélanges

Substances	No.-Index / No.-REACH	No.-CAS	No.-CE	Classification-CLP	Poids/Poids %	Note
Carbon black	- / -	1333-86-4	215-609-9	-	1-5	1
Aluminium	013-002-00-1 / -	7429-90-5	231-072-3	-	1-5	1
Pigment Violet 23	- / -	6358-30-1	228-767-9	Water-react. 2; H261, Flam. Sol. 1; H228	1-5	-
2-Amino-2-methylpropanol	603-070-00-6 / 01-2119475788-16-	124-68-5	204-709-8	Skin Irrit. 2; H315, Eye Irrit. 2; H319, Aquatic Chronic 3; H412	1-3	-

1) La substance a une limite d'exposition nationale.

Veuillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation:

En cas d'inconfort: Sortir à l'air frais.

En cas d'ingestion:

Pas pertinent.

En cas de contact avec la peau:

Laver la peau à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux:

Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Conseils généraux:

En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune irritation prévue en cas d'utilisation normale.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin ou aux urgentistes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Tous les moyens d'extinction peuvent être utilisés.

Incendie environnant:

Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas directement inflammable. Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées – aller à l'air frais.

5.3. Conseils aux pompiers

Si cela peut se faire sans danger, enlever les récipients de la zone menacée par le feu. Eviter d'inhaler les vapeurs et les gaz de combustion. Sortir à l'air frais.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune exigence particulière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas pertinent.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pas pertinent.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter au rubrique 13 pour les instructions sur l'élimination.

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune exigence particulière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage original étroitement fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir application, rubrique 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition UE (INRS ED 984):

Substances	Paramètres de contrôle (VME) ppm / mg/m ³	Paramètres de contrôle (VLCT) ppm / mg/m ³	Remarques
Carbon black	- / 3,5	-	-
Aluminium	- / 5	-	-

Valeur de la DNEL/PNEC:

Aucune donnée.

8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est disponible pour ce produit.

Contrôles techniques appropriés

Aucune exigence particulière.

Protection respiratoire:

Non exigé.

Protection des mains:

Non exigé.

Protection des yeux/du visage:

Non exigé.

Protection de la peau:

Non exigé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Pas pertinent.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Marqueurs
Couleur:	Différentes
Odeur:	-
Point de fusion/point de congélation (°C):	-
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C):	100
Inflammabilité:	-
Limites inférieure et supérieure d'explosion (vol-%):	-
Point d'éclair (°C):	>113
Température d'auto-inflammabilité (°C):	-
Température de décomposition (°C):	-
pH:	7,5-8,4
Viscosité cinématique (mm ² /s):	-
Solubilité:	Miscible avec l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	-
Pression de vapeur:	23 hPa
Densité et/ou densité relative:	1,1
Densité de vapeur relative:	-
Caractéristiques des particules:	-

9.2. Autres informations

Viscosité:	9 mPas
------------	--------

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun effet connu.

10.4. Conditions à éviter

Aucun effet connu.

10.5. Matières incompatibles

Aucun effet connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun, si le stockage est fait conformément aux recommandations.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Composant	Voie d'exposition	Espèce	Test	Résultat
Carbon black	Oral	Rat	LD50	> 8000 mg/kg bw
Carbon black	Inhalation	Rat	LC50/ 4 Heures	> 4,6 mg/m ³ air
Aluminium	Oral	Rat	LD50	> 15900 mg/kg bw
Aluminium	Inhalation	Rat	LC50/ 4 Heures	> 2,3 mg/L air
2-Amino-2-methylpropanol	Oral	Rat	LD50	2900 mg/kg bw
2-Amino-2-methylpropanol	Dermique	Rat	LD50	> 2000 mg/kg bw

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Une irritation de la peau n'est pas prévue en cas d'utilisation normale.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Susceptible de provoquer une irritation mécanique.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Cancérogénicité:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité pour la reproduction:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Danger par aspiration:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

11.2. Informations sur les autres dangers

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant	La durée du test	Espèce	Test	Résultat
Carbon black	24 Heures	Daphnie	EC50	> 5600 mg/L
Carbon black	72 Heures	Algues	EC50	> 10000 mg/L
Aluminium	96 Heures	Poisson	LC50	> 218644,1 µg/L
Aluminium	48 Heures	Daphnie	EC50	0,72 mg/L
Aluminium	72 Heures	Algues	EC50	200 µg/L
2-Amino-2-methylpropanol	96 Heures	Poisson	LC50	190 mg/L
2-Amino-2-methylpropanol	48 Heures	Daphnie	LC50	179 mg/L
2-Amino-2-methylpropanol	72 Heures	Algues	EC50	609 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Le potentiel de dégradation des eaux résiduelles.	Test	Résultat
2-Amino-2-methylpropanol	Non	OECD Guideline 301 F	28 Jours 89,30%

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Potentiel de bioaccumulation	LogPow
2-Amino-2-methylpropanol	Non	ca. -0,63

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La produit ne répond pas aux critères applicables pour les substances PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucunes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Suivant la réglementation sur les déchets, le produit n'est pas classé déchet dangereux. Il est recommandé d'éliminer les restes et déchets par le biais du système communal de collecte des déchets, conformément aux spécifications ci-dessous.

Code-EAK	Description
20 01 28	Peinture, encres, colles et résines autres que celles visées à la rubrique 20 01 27

Marquage spécifique:

-

Emballages contaminés:

Les emballages vides et les résidus peuvent être éliminés avec les déchets ménagers.

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route et par mer, conformément à ADR et à IMDG.

14.1 -14.4.

ADR

-

IMDG

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas pertinent.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Sources:

Limite d'exposition UE (INRS ED 984).

Autres remarques:

-

Restrictions professionnelles:

-

Besoins en formation:

-

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucunes.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Information supplémentaire:

Sources:

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

UE règlement N° 276/2010

Directive 2000/532/CE

ECHA - L'Agence européenne des produits chimiques

Text complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3:

H228 Matière solide inflammable.

H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008:

-

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:

REACH: REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals. [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques].

CLP: Classification Labelling Packaging Regulation (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage). Règlement (CE) n° 1272/2008.

N° CAS.: Numéro du Chemical Abstract Service.

Numéro CE.: Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS).

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration(s) prédite(s) sans effet.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

EC50: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

NOEC: Concentration maximale testée à laquelle, dans une étude, aucun effet statistiquement significatif n'est observé dans la population exposée par rapport à un groupe de contrôle approprié.

NOAEL: Dose maximale (ou niveau d'exposition) testée à laquelle il n'y a aucune augmentation statistiquement significative de la fréquence ou de la sévérité des effets nocifs entre la population exposée et un groupe de contrôle approprié; certains effets peuvent se produire à ce niveau mais ils ne sont pas considérés comme nocifs ou précurseurs d'effets nocifs.

Autre:

Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement à ce produit spécifique (mentionné dans la section 1) et ne sont pas nécessairement vraies pour une utilisation avec d'autres produits chimiques/produits.

Changements ont été apportés dans les points suivants:

-

Cette fiche annule et remplace la version:

-